



CAHIER DES CHARGES de livraison et bon de commande des GRANULES DE BOIS

➤ **Accès au point de déchargement :**

- La voie d'accès jusqu'au point de livraison doit être suffisamment dimensionnée pour permettre l'accès du camion.

Largeur du véhicule : 3,00 m hors tout

Longueur du véhicule : 8,20 m

- **Attention à la combinaison largeur et longueur** dans les courbes et les intersections (vigilances lorsque l'on a des accès « entre murs »).

Hauteur du véhicule : 4m pendant l'accès

- Attention aux lignes électriques, fils de téléphone, avancées de toits, branches d'arbres et autres divers obstacles qui peuvent empêcher la livraison. (Grue auxiliaire).

- **Charge du véhicule** : 19 tonnes au total.

Vérifier à ce qu'il n'y ait pas d'ouvrage d'art ne pouvant pas résister à des charges pour l'accès au point de déchargement.

- **Le chemin sur lequel se fait la livraison** doit être suffisamment résistant pour permettre le passage du véhicule. Le transporteur n'acceptera aucune prise en charge pour détérioration de la voie d'accès (attention au regard) ou du revêtement du lieu de livraison.

- La livraison est effectuée en un point, identique à celui indiqué sur le bon de livraison.

Les livraisons sont fixées par avance, aucun dédommagement ne sera accordé en cas de retard du chauffeur.

A titre indicatif : 1 palette = 66 sacs de 15 kilos en Norme Din Plus

➤ **La quantité commandée :** **palettes de 990 kg soit** **kg**

Le client fixe une quantité qui sera livrée et facturée en intégralité.

➤ **Le tarif :** **€ la tonne Livraison le**

Le tarif unitaire est fixé en accord avec le client lors de la prise de commande, en fonction de la quantité commandée.

Le respect de tous les impératifs précédents est indispensable pour pouvoir réaliser vos livraisons de granulés de bois dans de bonnes conditions. En cas de doute, vous pouvez contacter votre transporteur afin qu'il puisse vous donner des informations complémentaires pour votre installation. Pour d'évidentes raisons de sécurité, il ne sera pas dérogé à ces dispositions, et nos chauffeurs ont pour consigne de renoncer à la livraison en cas de non-conformité.

Le non respect des impératifs du cahier des charges nous relèvera complètement de nos responsabilités, concernant la détérioration des voies d'accès. En cas de déplacement du camion et d'impossibilité de livraison pour des raisons indépendantes de notre volonté, le port sera facturé.

Nom et adresse du client : Fait le _____

Signature du client :

Quartier Le Pas d'Arles 84430 Mondragon
Tél : 04.90.40.81.88 – Fax : 04.90.40.86.35
sarlgranero@wanadoo.fr